

■ **Fondation Chapelle de Notre Dame de l'Evi**, à Haut-Intyamon, Neirivue, c/o M. Pierre-Bernard Geinoz. Nouvelle fondation régie par les articles 80 et ss du CCS. Statuts du 16.01.2004. But: favoriser le maintien et le développement de la foi catholique-romaine, particulièrement en mettant en évidence le lieu de pèlerinage de la Chapelle de Notre Dame de l'Evi et son chemin de croix. Selon contrat d'apport du 16.01.2004, la Commune de Haut-Intyamon a fait apport de CHF 90'931.90 ainsi que l'immeuble art. 920 du registre foncier de la Commune de Haut-Intyamon (secteur Neirivue) avec mobilier et objets sacrés et de culte. Conseil de fondation: Geinoz Pierre Bernard, de Haut-Intyamon, à Neirivue, président, et Castella Claude, de Haut-Intyamon, à Neirivue, vice-président, tous deux avec signature collective à deux, Geinoz Yvonne, de Haut-Intyamon, à Neirivue, secrétaire caissière, Bonte Gabriel, de Haut-Intyamon, à Neirivue, et Geinoz Justin, de Haut-Intyamon, à Neirivue, tous trois avec signature collective à deux avec le président ou le vice-président.  
Journal no 1028 du 25.02.2004  
(02149314 / CH-217.3.530.999-2)